

2025-06/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 12

VOTANTS : 18

**AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
POUR L'ACHAT DU PRADON**

Monsieur le Maire propose la souscription d'un **contrat de prêt n°173086** auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, d'un montant total de **1 650 000 €**, destiné au financement de l'acquisition de l'**EHPAD Le Pradon**, en vue de sa **requalification en école (PSPL)**.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques du prêt

- **Organisme prêteur :** Caisse des Dépôts et Consignations
- **Ligne de prêt :** n°173086
- **Montant :** 1 650 000 €
- **Phase de préfinancement :** 24 mois
- **Durée d'amortissement :** 30 ans
 - Dont différé d'amortissement : 0 an
- **Périodicité des échéances :** Semestrielle
- **Index :** Taux du Livret A

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
- **Révision du taux** : À chaque échéance, selon l'évolution du taux du Livret A
- **Amortissement** : Prioritaire
- **Mobilisation partielle** : Autorisée, avec pénalité de dédit de 1 % sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une échéance d'intérêts, partiel ou total, avec indemnité actuarielle
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0,06 % du montant du prêt (6 points de base)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer seul** le contrat de prêt précité réglant les conditions de ce contrat, ainsi que toute demande de réalisation de fonds y afférente.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de Séance

